

**COMMUNE  
de  
DIVAJEU**

Le 18 novembre 2014

**CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 novembre 2014**

-----

Le conseil municipal de la commune de Divajeu s'est réuni le vendredi 14 novembre 2014 à 20 heures 00 sous la présidence de Monsieur René Estéouille, maire,

**Conseillers présents :** VIGNE, Maurice, FAURE, Danièle, GRESSE, Christian, ROLLAND, Vincent, MORIN, Danielle, TISSEAU, Jean François, GINOUX, Jean-Jacques

**Absents excusés :** MARTY, Jean-Pierre, RENAUD, Carole, JUDAN, Magali, (procuration R. Estéouille), SUBBA, Mylène, CAIAZZA, Francis, (procuration JJ Ginoux), DORIER, Alain, (procuration M. Vigne).

**Absente :** LANTHEAUME, Annie.

Séance déclarée ouverte à 20 heures 00.

Secrétaire de séance Maurice Vigne

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

**Ordre du jour :**

**1°/ - Budget commune :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : décision modificative :**

**Recettes :** chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses – article 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes: 539 € - chapitre 73 – Impôts et taxes - article 7322 : dotation de solidarité communautaire: 6 325 € - article 7325 :Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales 144 €- TOTAL : 7 008 € -

**Dépenses :** chapitre 011 – charges à caractère général - article 62876 : Remboursement de frais au GFP de rattachement : 428 € - chapitre 012 – charge de personnel - article 6216 : Personnel affecté par GFP de rattachement : 6436 € - chapitre 014 – atténuations de produits – article 73925 – Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : 144 € - TOTAL : 7 008 €. **AVIS FAVORABLE**

- Réalisation d'un prêt pour financement travaux sécurisation intersection RD 104 et VC 2.  
Montant : 30 000 € - durée 5 ans – prêt annuité réduite (1<sup>ère</sup> échéance fixée à moins de 1 an de la date de déblocage) – Taux réduit 1,3061%). **AVIS FAVORABLE**

## **2°/ - Gestion de la voirie :**

Le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de régulariser la situation de certains chemins ruraux, soit en procédant à leur déclassement, soit en modifiant leur tracé. Chemins ruraux concernés : 10 ( Les Gonards) – 13 (Ranchy) – 30 (Les Berthouins). Pour ces régularisations et modifications il est nécessaire d'ouvrir une enquête publique sur la voirie.

**AVIS FAVORABLE.**

Le maire informe aussi l'assemblée sur la nécessité d'acquérir le foncier de deux chemins privés qui ont été intégrés dans la voirie communale lors des enquêtes publiques voirie de 1986 et 2003. Un document d'arpentage et acte notarié sont à réaliser. Voie concernée : VC 16 à Lambres – **AVIS FAVORABLE**

## **3°/ - Syndicat d'Irrigation Drômois :**

A la demande du Président du SID le conseil doit délibérer sur l'adhésion de nouvelles communes, le retrait de la commune de Romans et approuver les nouveaux statuts.

**AVIS FAVORABLE**

## **4°/ - Voirie communale :**

Le maire informe l'assemblée que le tracé du chemin rural n° 13 va être modifié pour améliorer la sécurité à sa jonction avec la RD 538. Deux enquêtes publiques sont favorables à cette modification, mais la commune doit procéder à l'acquisition amiable du foncier du nouveau tracé. L'opération sera menée conjointement avec le service des routes du département qui en même temps procédera à la régularisation de l'ancien tracé de la départementale. La section du CR 13 ainsi délaissée (située entre les bâtiments de la ferme Ranchy) sera cédée à l'amiable aux riverains. **AVIS FAVORABLE**

Le maire informe aussi l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition de deux parcelles cadastrées section B n° 330 et 352 d'une superficie totale de 388 m<sup>2</sup> qui sont l'emprise de la VC 5. Cette acquisition sera proposée à l'amiable au propriétaire.

**AVIS FAVORABLE.**

## **5°/ - Délégation du conseil municipal au maire :**

Les délégations consenties au maire par le conseil municipal sont complétées par l'adjonction de la délégation de **l'alinéa 5°** « *De décider de la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédent pas douze ans* ». **AVIS FAVORABLE.**

## **6°/ - Indemnités du receveur :**

Cette indemnité recouvre les prestations de conseil et d'assistance que le receveur municipal est amené à fournir à la collectivité en matière budgétaire, économique, financière et comptable. **AVIS FAVORABLE** au taux de 100%.

## **7°/ - Mise en place conteneurs semi-enterrés pour la gestion des déchets :**

La Communauté de Commune du Val de Drôme procède à la mise en place de conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, papiers/cartons – verre – corps creux. L'équipement du point de Lambres va être en principe réalisé début décembre. Une convention est établie entre la CCVD et la Commune doit être signée. **AVIS FAVORABLE.**

**8°/ - Divers :**

- remerciements de l'association CCFD pour le prêt de la salle.
- une personne ayant manifesté son mécontentement sur le comportement d'un chasseur, un courrier a été adressé au président de l'ACCA.
- marché de travaux pour l'aménagement de la place salle du conseil municipal. Montant des travaux hors taxe avec option 50 083,22 €.

**9°/ - S.I.G.M.A. :**

Il est demandé au conseil de délibérer sur l'adhésion de nouvelles communes et la représentativité au sein du syndicat. **AVIS FAVORABLE.**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 28.

Le maire  
R.Estéouille